

Service déchets ménagers

3 rue Jean Charcot

26700 Pierrelatte

Téléphone : 04.75.96.06.12

Télécopie : 04.75.96.77.73

Courriel : infotri@ccdsp.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2019



SOMMAIRE

<u>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>	page 4
<u>I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE</u>	page 4
I.1.1 PERIMETRE	page 4
I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE	page 5
<u>I.2 ORDURES MENAGERES</u>	page 5
I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES OM	page 5
I.2.1.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES OM	page 6
I.2.1.3 TONNAGES COLLECTES	page 7
<u>I.3 DECHETS RECYCLABLES</u>	page 8
I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES	page 8
I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES	page 9
I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES	page 10
<u>I.4 DECHETTERIE</u>	page 10
I.4.1 ORGANISATION	page 10
I.4.2 TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE	page 11
I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE	page 12
I.4.4 FILIERES DE TRAITEMENT	page 12
<u>II. LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	page 14
<u>II.1. DEPENSES ANNUELLES</u>	page 14
II.1.1 ORDURES MENAGERES	page 14
II.1.2 DECHETS RECYCLABLES	page 14
II.1.3 DECHETTERIES	page 15
<u>II.2 FINANCEMENTS DU SERVICE DECHETS MENAGERS</u>	page 16
II.2.1 LA TEOM	page 16
II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES	page 17
II.2.3 RECETTES DECHETTERIES	page 18
<u>II.3 BILAN 2018 – COUTS RESIDUELS PAR FILIERE</u>	page 19

Introduction

La Communauté de communes Drôme Sud Provence exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers » ainsi que la compétence « gestion des déchetteries ». En 2019, 43 196 habitants (données INSEE 2014 en vigueur au 01/01/2019) répartis sur 14 communes ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le transfert de ces compétences a été réalisé sur deux années :

- Au 1^{er} janvier 2015 : Compétence « traitement des déchets ménagers et gestion des déchetteries », déléguée au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à cette même date.
- Au 1^{er} janvier 2016 : Compétence « collecte des déchets ménagers ».

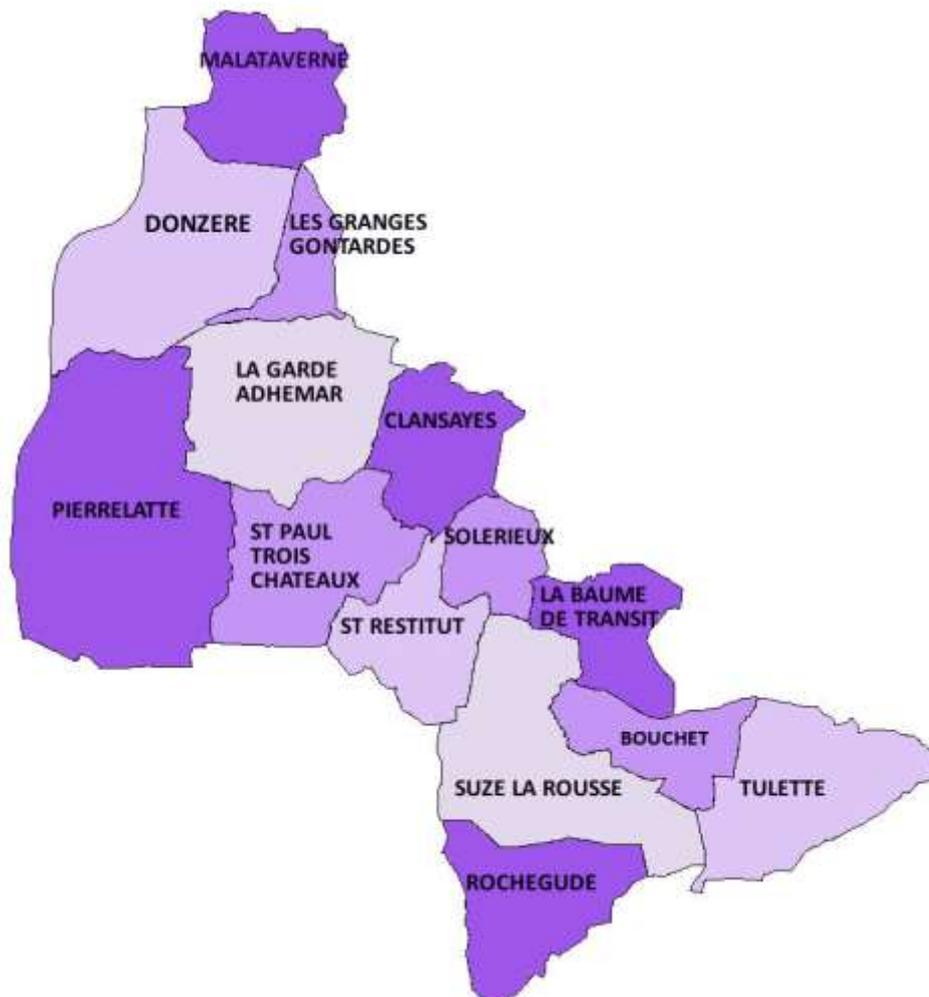
Dans le cadre de ces transferts de compétences, la Communauté de communes Drôme Sud Provence a également signé un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages (Citéo) et une convention avec Ecofolio afin d'obtenir des aides à la collecte et au traitement des déchets recyclables sur son territoire.

L'année 2019 est la quatrième année de fonctionnement avec la totalité de la compétence déchets ménagers. Les pratiques diverses héritées de communes non regroupées maintiennent pour l'instant une importante hétérogénéité dans le fonctionnement du service.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I.1 TERRITOIRE ET COMPETENCE

I.1.1 PERIMETRE



COMMUNES (code Insee)	Population totale légale 2014 en vigueur au 01/01/2019
LA BAUME DE TRANSIT - (026033)	892
BOUCHET - (026054)	1 525
CLANSAYES - (026093)	534
DONZERE - (026116)	5 845
LA GARDE ADHEMAR - (026138)	1 080
LES GRANGES GONTARDES - (026145)	654
MALATAVERNE - (026169)	2 026
PIERRELATTE - (026235)	13 573
ROCHEGUDE - (026275)	1 634
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX - (026324)	9 514
SAINT RESTITUT - (026326)	1 414
SOLERIEUX - (026342)	348
SUZE LA ROUSSE - (026345)	2 141
TULETTE - (026357)	2 016
C.C. DRÔME SUD PROVENCE	43 196 habitants

I.1.2 DEFINITION DE LA COMPETENCE

La Communauté de communes Drôme Sud Provence (CCDSP) exerce la compétence collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés (au sens de l'article L2224-13 du CGCT).

Par le terme ordures ménagères, il faut entendre :

- A) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, ainsi que les débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers,
- B) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux pouvant être traités sans sujétions techniques particulières,
- C) Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,
- D) Les produits de nettoyage et des détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, déjà rassemblés en vue de leur évacuation ;
- E) Les déchets provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices, prisons et de tous bâtiments publics, déposés dans des récipients aux mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et pouvant être traités sans sujétions techniques particulières.

La compétence comprend les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement de ces déchets, qu'ils soient ou non valorisables par recyclage, compostage ou tout autre procédé. Conformément à la législation en vigueur, y sont incluses également toutes les opérations relatives à la collecte sélective des emballages ménagers et à la gestion de la déchetterie.

I.2 ORDURES MENAGERES

I.2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La CCDSP assure la collecte des ordures ménagères pour 14 communes. Elle la confie aux sociétés COVED et NICOLLIN.

➤ Mode de collecte par commune :

Communes	bac roulant de regroupement	bac roulant en porte à porte	Conteneur enterré ou semi-enterré
La Baume de Transit	X		
Bouchet	X		
Clansayes	X		
Donzère	X		X
La Garde Adhémar	X		X
Les Granges Gontardes			X
Malataverne	X		X
Pierrelatte	X	X	X
Rochegeude	X		
Saint Paul 3 Châteaux	X	X	X
Saint Restitut	X		
Solérieux	X		
Suze La Rousse	X		
Tulette	X	X	

➤ Fréquence de collecte par semaine : C1 une fois, C2 deux fois, C3 trois fois, C4 quatre fois

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Baume de Transit	C2		C1	C2	
Bouchet	C2		C1	C2	
Clansayes	C2			C2	
Donzère	C2 et C4	C2 et C4		C2 et C4	C2 et C4
La Garde Adhémar	C2 (bacs)		C1*(colonnes)		C2 (bacs)
Les Granges Gontardes	C1				
Malataverne		C1 (bacs)			C1 (colonnes)
Pierrelatte	C2 zone 3 C3 zone 1	C2 zone 2	C3 zone 1	C2 zone 3	C2 zone 2 C3 zone 1
Rochebude		C2	C1		C2
Saint Paul 3 châteaux**	C1 zone urbaine	C1		C1 (colonnes)	C2 l'été pour la zone urbaine
Saint Restitut	C2		C1	C2	
Solérieux	C2			C2	
Suze la Rousse	C2 et C3			C2	C3
Tulette		C2	C1		C2

* 3 collectes sur 15 jours en été et pour les fêtes de fin d'année

** locaux des commerçants du centre-ville collectés en C2

Les bacs roulants de regroupement et les conteneurs semi enterrés ou enterrés sont nettoyés une à deux fois par an.

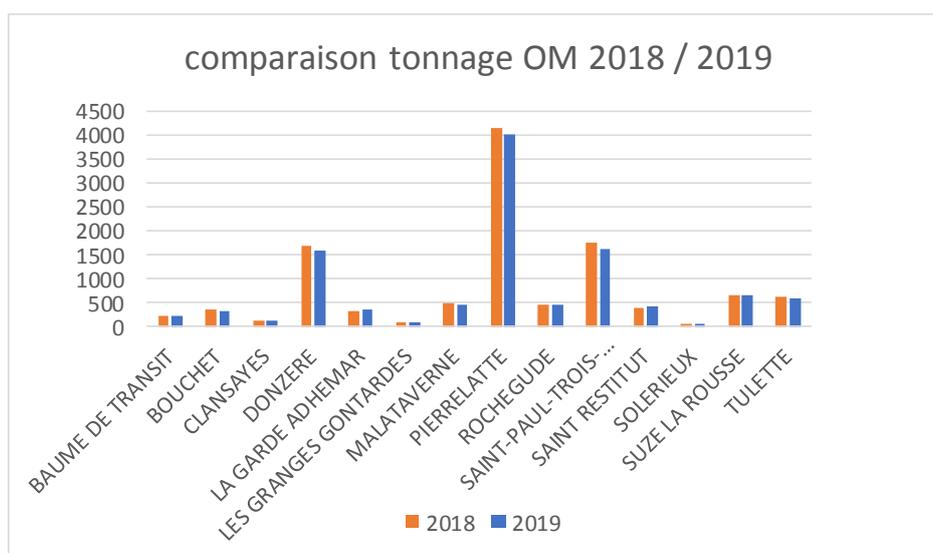
I.2.2 PRESTATAIRES DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES

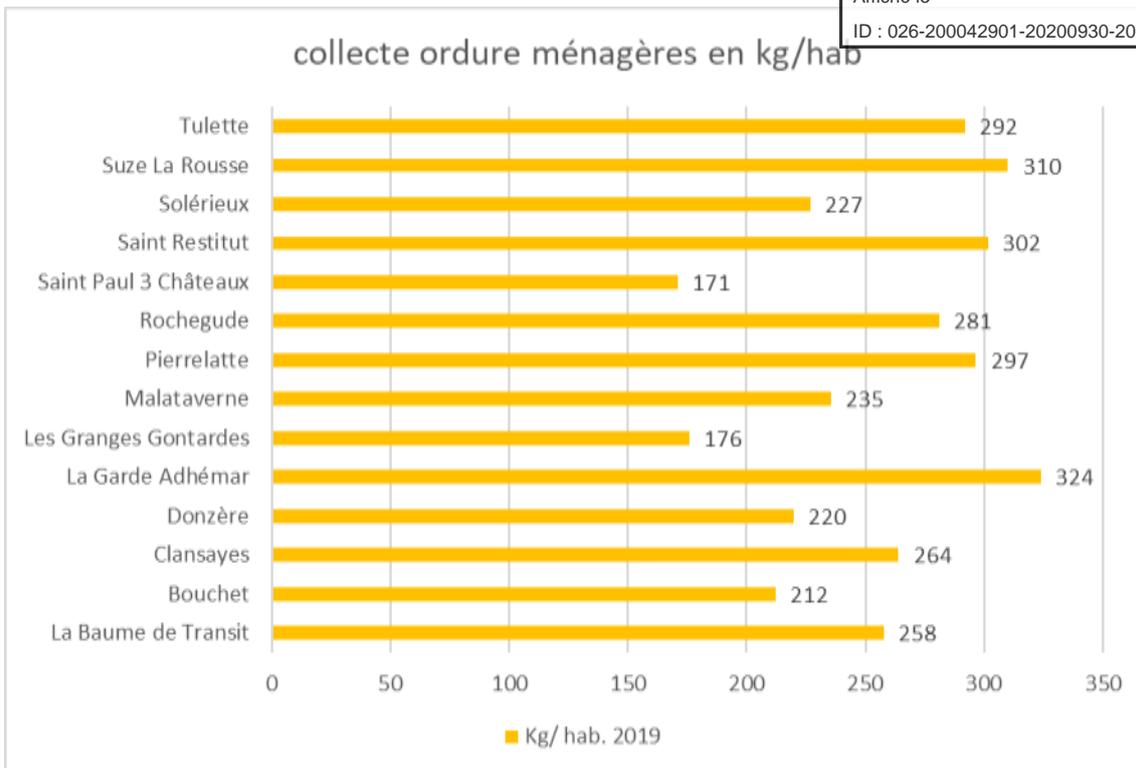
	Ordures ménagères		
	PAV	PAP	BACS collectifs
NICOLLIN	PIERRELATTE	PIERRELATTE	
	ST PAUL	ST PAUL	
			11 Communes
COVED	MALATAVERNE		MALATAVERNE
	GRANGES G.		
	DONZERE – La GARDE A.		

I.2.3 TONNAGES COLLECTES

COLLECTE Ordures Ménagères	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution 2019/2018	Kg/ hab. 2019
La Baume de Transit	238	230	96,64%	257,85
Bouchet	362	324	89,50%	212,46
Clansayes	132	141	106,82%	264,04
Donzère	1684	1607	95,42%	219,85
La Garde Adhémar	344	350	101,16%	324,07
Les Granges Gontardes	103	115	111,65%	175,84
Malataverne	506	454	89,72%	235,44
Pierrelatte	4149	4026	97,04%	296,62
RocheGude	464	459	98,92%	280,91
Saint Paul 3 Châteaux	1758	1628	92,61%	171,12
Saint Restitut	414	427	103,14%	301,98
Solérieux	77	79	101,06%	227,01
Suze La Rousse	657	664	101,07%	310,14
Tulette	645	589	91,32%	292,16
TOTAL	11 540	11097	96,16%	

Le tonnage d'ordures ménagères diminue de 3,84% cette année . Les extensions des consignes de tri ainsi qu'une présence accrue sur le terrain , on permis une diminution des tonnages.





I.3 DECHETS RECYCLABLES

I.3.1 COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

La compétence « Collecte des déchets ménagers » a été transférée à la Communauté de communes Drôme Sud Provence le 1^{er} janvier 2016.

En 2019, la société Coved a été chargée de collecter les recyclables sur les différents Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) du territoire ainsi que le verre pour les communes de Malataverne et Les Granges Gontardes.

La collecte du verre en PAV des autres communes de la C.C. Drôme Sud Provence, a été effectuée par la Société Vial.

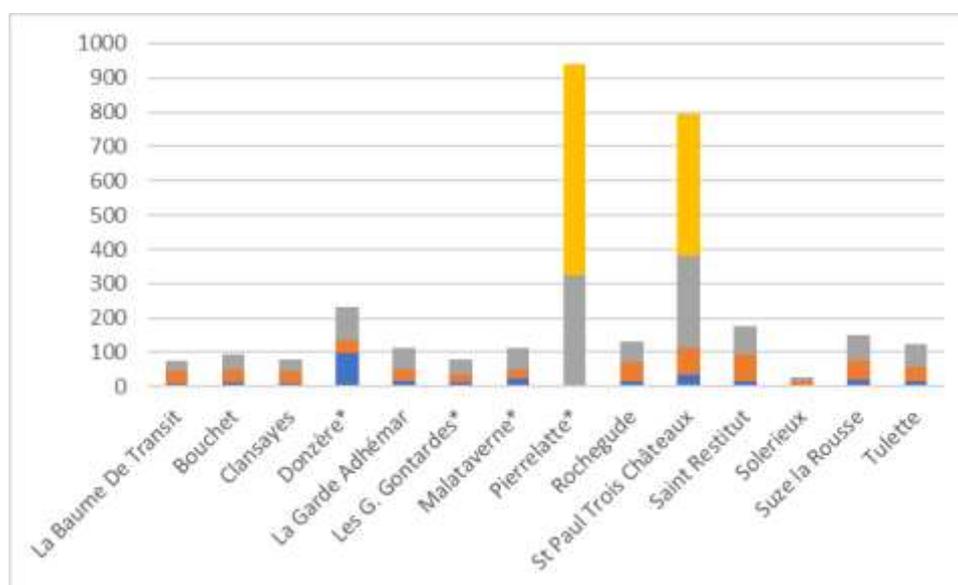
Concernant le Porte à Porte (P.A.P.) des recyclables et du verre, ces collectes ont été confiées à la société Nicollin.

	VERRE		RECYCLABLES			ENCOMB.	CARTONS	VEGETAUX
	PAV	PAP	PAV	PAP en sacs	BACS collectifs			
VIAL	11 Communes							
	PIERRELATTE							
NICOLLIN		PIERRELATTE	PIERRELATTE	PIERRELATTE			PIERRELATTE	PIERRELATTE
				ST PAUL	ST PAUL	ST PAUL	ST PAUL	ST PAUL
COVED					DONZERE - LGA			
	MALATAVERNE		MALATAVERNE					
	GRANGES G.		GRANGES G.					
BLANC				11 Communes				
						DONZERE		

I.3.2 TONNAGES RECYCLABLES COLLECTES

Les tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire de la Communauté de communes Drôme Sud Provence durant l'année 2019 sont précisés dans ce tableau :

COMMUNES	CORPS CREUX / EMBALLAGES			CORPS PLATS / JRM			VERRE			MULTI MATERIAUX		
	Tonne 2018	Tonne 2019	Kg/hab.2019	Tonne 2018	Tonne 2019	Kg/hab.2019	Tonne 2018	Tonne 2019	Kg/hab.2019	Tonne 2018	Tonne 2019	Kg/hab.2019
La Baume De Transit	7	8	9,0	31	38	42,6	29	31	32,51			
Bouchet	12	12	7,9	28	37	24,3	42	46	27,54			
Clansayes	5	8	15,0	35	38	71,2	26	34	48,69			
Donzère*	102	99	16,9	38	37	6,3	93	95	15,91			
La Garde Adhémar	18	17	15,7	36	33	30,6	67	64	62,04			
Les G. Gontardes*	12	13	19,9	15	20	30,6	20	48	30,58			
Malataverne*	30	24	11,8	31	25	12,3	68	63	33,56			
Pierrelatte*	0	0	0,0	2,98	3	0,2	329	322	24,24	618	615	45,3
Rochegude	14	18	11,0	38	53	32,4	61	61	37,33			
St Paul Trois Châteaux	33	33	3,5	62	80	8,4	249	269	26,17	377	413	43,4
Saint Restitut	14	17	12,0	70	79	55,9	74	80	52,33			
Solerieux	3	4	11,5	12	13	37,4	13	11	37,36			
Suze la Rousse	15	19	8,9	45	57	26,6	72	74	33,63			
Tulette	13	15	7,4	33	42	20,8	67	66	33,23			



I.3.3 TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES

Le traitement des déchets recyclables est géré par le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.). Deux marchés couvrent les prestations.

Ce sont le centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le centre de regroupement PLANCHER à Montélimar (26) qui traitent respectivement les flux multi-matériaux/emballages ménagers et le flux papiers, journaux, magazines.

Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées.

Liste des repreneurs de l'option filière dans le cadre du contrat Eco-emballages

Type de matériau	Société de recyclage	Siège social
Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Plastique	Valorplast	Puteaux (92)
EMR (cartonnettes)	Emin Leydier	Saint Vallier (26)
ELA (briques alimentaires)	Revipac	Paris (75)
Acier	Arcelor Mittal	Saint Denis (93)
Verre	OI Manufacturing France	Villeurbanne (69)

I.4 DECHETTERIE

I.4.1 ORGANISATION

4 déchetteries intercommunales sont à disposition des usagers sur le territoire de la CCDSP. La CCDSP gère l'accueil des usagers à savoir le haut de quai et son fonctionnement. Le SYPP gère la rotation des bennes et le traitement des déchets (bas de quai).

Les prestataires sont les suivants :

COVED	Saint-Paul-Trois-Châteaux
	Suze-La-Rousse
	Malataverne
SUEZ - SITA CENTRE EST	Donzère

Un contrôle d'accès pour les usagers est en place depuis septembre 2016, l'utilisateur doit présenter une carte au gardien pour avoir l'autorisation d'entrer dans une déchetterie. Pour obtenir une carte d'accès, l'utilisateur doit se rendre dans sa mairie et remplir un formulaire.

Horaires d'ouverture :

Déchetterie située à		Donzère	Malataverne	St Paul 3 Châteaux	Suze la Rousse
Lundi	matin	8h-11h50	8h-11h50	Fermée	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Mardi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20		14h-18h	14h-18h
Mercredi	matin	Fermée	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	Fermée	13h-16h50	14h-18h	14h-18h
Jeudi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20		14h-18h	14h-18h
Vendredi	matin	8h-11h50	Fermée	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	13h-16h50	14h-18h	14h-18h
Samedi	matin	8h-11h50	8h-11h50	9h-12h	9h- 12h
	Après-midi	13h30 - 16h20	Fermée	14h-18h	14h-18h
Dimanche	matin	Fermée	Fermée	9h-12h	Fermée
	Après-midi	Fermée		Fermée	Fermée

* ouvert de 9h à 12h du 1er juillet au 31 août

I.4.2 TONNAGES COLLECTES SUR LES 4 DECHETTERIES

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 026-200042901-20200930-2020_158-DE

Déchèteries - Tonnages					
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Suze la Rousse	Donzère	Malataverne	TOTAL
Encombrants	1 797.30	601.94	519.04	147.40	3 065.68
Cartons	165.86	104.02	30.56	25.54	325.98
Déchets verts	2 058.40	821.34	500.50	0	3 380.24
Bois	486.42	278.56	230.85	58.62	1 054.45
Ferrailles	279.62	160.68	61.18	33.60	535.08
Gravats	1 354.30	908.69	780.04	179.26	3 222.29
Eco-Mobilier	392.46	150.73	0	38.42	581.61
D.D.S (dont EcoDDS)	31.51	19.56	16.90	8.16	76.13
D.E.E.E	187.23	98.62	29.95	20.70	336.50
Pneus	21.32	13.62	0	0	34.94
Néons et ampoules	0.69	0.34	0.16	0.09	1.28
Piles et accumulateurs	0.89	1.06	0.45	0.40	2.80
Batteries	0	0	0	0.35	0.35
Polystyrène (m3)	208.50	361.50	195.00	130.50	895.50
Huiles minérales	11.52	9.54	4.98	0.99	27.03
Huiles végétales	1.11	0.69	0.24	0.44	2.48
TOTAL (hors polystyrène)	6 788.63	3 169.39	2 174.85	513.96	12 646.83
Evolution 2018/2019	+ 1.85 %	+ 11.84 %	- 2.22 %	+ 0.07 %	+ 3.35 %

I.4.3 REPARTITION DES VISITES PAR COMMUNE (EN ATTENTE RETOUR DL)

2019	Donzère	Malataverne	St Paul*	Suze
BAUME DE TRANSIT	7	0	93	1762
BOUCHET	4	0	39	4833
CLANSAYES	13	1	915	11
DONZERE	6989	110	456	12
LA GARDE ADHEMAR	128	1	2099	3
LES GRANGES GONTARDES	1454	2	241	0
MALATAVERNE	185	6451	31	20
PIERRELATTE	307	20	16161	76
ROCHEGUDE	8	0	39	3448
SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	247	3	19156	235
SAINT RESTITUT	36	0	1415	1141
SOLERIEUX	1	0	187	503
SUZE LA ROUSSE	6	0	74	6248
TULETTE	2	3	58	3381
absent du terminal	515	74	647	500
autres communes	4	0	39	0
TOTAL par déchetterie	9906	6665	41650	22173
TOTAL	80394			

2019	Donzère	Malataverne	St Paul*	Suze
janvier	567	621	3022	1241
février	730	555	3620	1666
mars	1053	725	4784	2127
avril	823	576	4472	2173
mai	729	616	4239	2100
juin	652	538	3874	1612
juillet	559	347	3183	1949
août	1455	640	4086	2603
septembre	775	515	3301	1660
octobre	881	590	1902	2131
novembre	825	471	2455	1602
décembre	857	471	2712	1309
TOTAL par déchetterie	9906	6665	41650	22173
TOTAL	80394			

*pas de statistique pour la plate-forme des végétaux

En 2019, une plateforme déchets verts a été mise en place sur la déchetterie de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le passage sur cette plateforme n'est pas comptabilisé d'où la diminution des passages pour cette déchetterie

I.4 3 FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les déchets acceptés en déchetterie et leurs sites de traitement :

	Déchetteries concernées	Traitement
Encombrants	Toutes les déchetteries	Enfouissement COVED Roussas
Cartons	Toutes les déchetteries	Papèteries et cartonneries
Végétaux	Toutes les déchetteries	Compostage ALCYON Bollène
Bois	Toutes les déchetteries sauf Donzère	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Meubles	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Recyclage filière Eco-mobilier
Ferraille	Toutes les déchetteries	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats	Toutes les déchetteries	Travaux publics / recouvrement ISDND RIVASI TP et COVED
Déchets diffus spécifiques spéciaux	Toutes les déchetteries	Elimination Eco-DDS / Chimirec et Labo- Service
Déchets d'équipements électriques et électroniques D3E	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et élimination Ecologic
Huiles minérales	Toutes les déchetteries	Valorisation énergétique et régénération SARL VOLLE et FAURE
Huiles végétales	Toutes les déchetteries	Valorisation en bio-carburant Ecogras et Chimirec
Pneus	Toutes les déchetteries sauf Donzère et Malataverne	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Néons et ampoules	Toutes les déchetteries	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Batteries	Toutes les déchetteries	Valorisation matière et traitement physico chimique
Polystyrène	Collectes ponctuelles sur certaines déchetteries	Valorisation matière FAVERON
Amiante	Collectes ponctuelles sur certaines déchetteries	Enfouissement COVED / SITA

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

II.1 DEPENSES ANNUELLES

II.1.1 ORDURES MENAGERES

La prise en charge des ordures ménagères se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la prise en charge des ordures ménagères**

COLLECTE OM - DEPENSES	PRIX EN € TTC / TONNE 2019
Toutes communes sauf :	104,2 €/t
Malataverne (forfait)	65,97 €/t
Les Granges Gontardes (forfait)	85,55 €/t
Pierrelatte :	135,77 €/t
Saint Paul : Porte à Porte	161,55 €/t
: Conteneurs enterrés	57,53 €/t

Bilan des dépenses liées à la prise en charge globale des OM :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT 2019 EN € TTC
Collecte des OM	1 341 484
Traitement des OM	1 117 580
Frais généraux et de logistique	137 239
Frais de personnel	388 085
TOTAL	2 717 835

II.1.2 DECHETS RECYCLABLES

La gestion des déchets recyclables se fait par contrat de prestation de service.

➤ **Coûts à la tonne de la collecte et du traitement des déchets recyclables en 2019 :**

TYPES DE COLLECTE	PRIX EN € TTC / TONNE 2019
Collecte CP toutes communes :	82,78 €/t
sauf Malataverne	84,15 €/t
Les Granges Gontardes (forfait)	55,45 €/t (1 094 €/an)
Collecte CC toutes les communes	267,92 €/t
sauf : Les Granges- Gontardes (forfait)	264,72 €/t (3541 €/an)
Malataverne	342,1 €/t

Collecte verre toutes les communes sauf : Les Granges Gontardes (forfait) Malataverne : Pierrelatte : Collecte verre en PAP : Pierrelatte	45,66 €/t (2)	75,90 €/t 125,74 €/t 235,87 €/t
Collecte Multi-Matériaux ou PAP : La Garde Adhémar et Donzère : Pierrelatte : SP3C :		294,25 €/t 344,03 €/t 362,33 €/t
Tri CC toutes les communes : sauf Malataverne		276.10 €/t 243.10 €/t
Tri CP toutes les communes :		103.4 €/t
Tri Multi-matériaux ou PAP La Garde Adhémar Pierrelatte et SP3C		243.10 €/t 223.24 €/t

CC : Corps creux

CP : Corps plats

PAP : Porte à porte

➤ Bilan des dépenses 2019 par filière :

NATURE DE LA PRESTATION	COÛT 2019 EN € TTC
Collecte corps plats	45 378
Collecte corps creux	56 938
Collecte verre colonne et PAP	112 953
Collecte Multi-matériaux ou PAP	389 299
Tri corps creux, plats, multi-matériaux	279 078
Frais généraux et de logistique	118 101
TOTAL	1 001 747 €

II.1.3 DECHETTERIES

Coûts d'exploitation des déchetteries :

DECHETTERIES	MONTANTS EN € TTC
Déchetterie de SP3C	666 290
Déchetterie de Suze la Rousse	334 179
Déchetterie de Malataverne	101537
Déchetterie de Donzère	142436
TOTAL	1 244 444

II.2 FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS

II.2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevées par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les taux de TEOM sont fixés chaque année par délibération de la Communauté de communes.

Un zonage a été instauré en 2016. Ce zonage a été révisé par deux fois en 2017. La modification entérinée le 29 septembre est applicable en 2018.

Zonage instauré au 1 ^{er} janvier 2016		Zonage révisé au 29 juin 2017		Zonage révisé le 29/09/2017 applicable au 1 ^{er} janvier 2018	
Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte	Zone 1	Pierrelatte
Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx	Zone 2	St Paul 3 Chtx
Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère	Zone 3	Donzère
Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette	Zone 4	Baume de T. Bouchet La Garde Adh. Les Granges G. Malataverne RocheGude Suze la R. Tulette
Zone 5	Clansayes St Restitut Solérieux		Clansayes St Restitut Solérieux		Zone 5

Pour que chaque zone atteigne progressivement le taux cible, un temps de lissage a également été instauré dès 2016.

	Communes concernées	Temps de lissage
Zone 1	Pierrelatte	10 ans
Zone 2	St Paul 3 Châteaux	10 ans
Zone 3	Donzère	10 ans
Zone 4	Les Granges Gontardes, La Baume de Transit, Bouchet, RocheGude, Tulette, Malataverne, La Garde Adhémar, Suze la Rousse	3 ans
Zone 5	Clansayes, St Restitut, Solérieux,	3 ans

Le temps de lissage a également été revu en 2017: les zones 4 et 5 passeront au taux cible dès le 1^{er} janvier 2018.

Les taux de TEOM ont évolué de la façon suivante en 2019 :

COMMUNES	TAUX 2019 EN%
Baume de transit	8.06
Bouchet	8.06
Clansayes	7.00
Donzère	7.44
La Garde Adhémar	8.06
Les Granges Gontardes	8.06
Malataverne	8.06
Pierrelatte	6.46
Rochegude	8.06
Saint Paul trois Châteaux	4.95
Saint Restitut	8.06
Solérieux	7.00
Suze la rousse	8.06
Tulette	8.06

Produit de la TEOM perçu en 2019 : 3 508 329 €

Autres recettes liées à la compétence déchets ménagers :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT 2019 EN € TTC
Conventionnement avec les communes	1 401 850
Diverses recettes	594 757
TOTAL	1 999 607

II.2.2 FINANCEMENT DES PRESTATIONS LIEES AUX RECYCLABLES : SOUTIENS VALORISATION ET REPREENEURS

La CCDSP a signé un contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Ce contrat s'engage à apporter à la CCDSP des soutiens financiers en fonction des performances réalisées. La signature d'un tel contrat permet par ailleurs à la CCDSP de bénéficier d'un taux de TVA réduit pour les prestations liées aux déchets.

► Détail des soutiens à la tonne triée

REPRENEURS	MONTANTS MOYENS PAR TONNE REPRISE
O.I MANUFACTURING (verre)	28. 50 €/t
REVIPAC (EMIN LEYDIER) EMR/cartons	107. 99 €/t
REGEAL AFFIMET (aluminium)	490. 06 €/t
ARCELOR (acier)	116. 00 €/t
VALORPLAST (plastique)	157. 66 €/t

► Recettes par filière

REPRENEURS	MONTANT DES SOUTIENS EN €
CITEO (Ex. Eco-Emballages)	353 391 €
TOTAL	353 391

II.2.3 RECETTES DECHETTERIES

RECETTES DES PROFESSIONNELS	MONTANT EN €TTC
Acces dechetterie	9 885
Valorisation 4 dechetterie	72 325
TOTAL	82 210

Les recettes de la déchetterie proviennent des apports des professionnels.

La reprise de la ferraille, du carton ainsi que le soutien accordé dans le cadre de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont encaissées par le SYPP.

II.3 BILAN 2019 COÛTS RESIDUELS PAR FILIERE

Coût de la prise en charge des ordures ménagères : 2 649 765 € TTC

Soit : 62 € TTC/hab. et 229 € TTC/ tonne (42 670 habitants - 11 546 tonnes)

Coût de la prise en charge des déchets recyclables : 813 594 € TTC

Soit : 19 € TTC/hab. et 275 € TTC/ tonne (42 670 habitants – 2 949 tonnes)

Coût de l'exploitation des déchetteries : 1 156 525 € TTC

Soit : 27 € TTC/hab. et 82 € TTC/ tonne (42 670 habitants – 13 707 tonnes)

